



TRAIT D'UNION



168

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES

Editorial :

Paix. Voici un an, le Prix Nobel de la Paix mettait en avant Malala qui se démenait (le mot est bien faible) pour que les filles de son pays aient accès à l'Education qui inclue évidemment l'Instruction. Et nous nous en félicitons sans réserve.

Cette année ce même Prix Nobel pointe les efforts de Démocratie de la Tunisie.

Et nous nous en réjouissons fort !

Que les valeurs prônées par notre Scoutisme soient projetées à l'International, voilà ce dont nous pouvons être fiers. Même si des esprits chafouins voudraient que le Nobel...d' "Oslo" ne soit pas vraiment un Nobel !!.

En matière de démocratie, voilà les élections régionales françaises.

On ne comprendrait pas que des gens baignés dès l'enfance dans la mise en oeuvre d'activités décidées en commun ne poussent pas à aller vers les urnes : pour que leurs parents, amis, voisins soient les acteurs innovants de l'économie, de la vie sociale et culturelle de leur environnement.

En entendant par là leur village, leur département, leur région et ... l'avenir de la planète.

Paix (bis). Il m'arrive d'écouter du Beethoven. Personne n'est parfait ! Et voilà que l'autre soir on nous donne à voir et surtout à entendre Daniel Barenboïm qui dirige des concerts de cet auteur en divers lieux prestigieux. Lui qui est lauréat du prix Ernst von Siemens considéré comme ...le "Nobel" de la Musique. Souvenons nous que Barenboïm est né à Buenos Aires, a vécu en Israël, à Paris..., possède les nationalités argentine, israélienne, espagnole et... est également porteur d'un passeport palestinien. Ne voilà-t-il pas là un formidable Ambassadeur de la culture universelle, une personnalité qui, par le biais de la Musique, œuvre pour permettre les échanges entre peuples au bénéfice de la concorde et de la paix.

On se souviendra aussi que lui permettre de diriger à Gaza n'a pas été semble-t-il un fleuve tranquille. Mais il a su convaincre !

Et nous, saurons nous convaincre ? Que d'abord l'amitié entre nous est un but essentiel à atteindre, à commencer par les organisations scouts des différents pays.

Et, quoique l'on puisse parfois penser, ce n'est pas si facile que cela : un exemple vient encore de nous être donné il y a peu ! Que dire de l'Entente entre tous les peuples !

Convaincre. Mais à notre niveau, dans les régions de France (et d'ailleurs) saurons nous convaincre ?

Si nous sommes convaincus que l'AAEE peut apporter beaucoup à d'anciens "Eclés" ou ami(e)s d' "Eclés", il faut se secouer !

Mais que pouvons nous apporter ? Tout d'abord nous avons un devoir de soutien auprès des plus âgés

d'entre nous, qui ont souvent été des piliers de notre association mère, des défenseurs de ses valeurs et l'aiguillon de son évolution.

Mais après avoir quitté une animation soutenue de jeunes éclaireuses-éclaireurs ou plus simplement être passés à d'autres engagements, familiaux, professionnels, nombreux sont ceux qui pourront continuer chez nous à vivre des activités enrichissantes dans un climat d'amitié et d'échanges.

Peut-être souhaiteront-ils plutôt côtoyer des personnes de leur génération. Pourquoi pas ?

On parle de "sections" pas exclusivement de "régions". En quoi cela empêche-t-il de se retrouver pour participer à des randonnées ? d'aller écouter un concert ? de chanter ensemble ? de visiter une exposition ? de faire du théâtre ? de se retrouver pour un moment festif ? de participer à un repas convivial et même... d'aider ponctuellement les Actifs ? L'AAEE peut servir de support efficace ! Non ?

Mais alors quel serait notre rôle, nous qui sommes adhérents ? Susciter une étincelle !

Trouver LA personne ressource... ou se proposer de l'être. Chiche ! "A vos marques" !

Il nous faut vivifier nos sections. C'est bientôt la période des voeux, alors :

"Un adhérent aujourd'hui, un de plus demain !". Et bonne santé à toutes et tous.

Willy LONGUEVILLE
Président de l'AAEE

willy.longueville@numericable.fr

Sommaire

- P1. Editorial
- P2-6. Carnet de bord
- P6. Note de lecture
- P7-9. ASSOCIATION des ANCIENS ÉCLAIREURS et ÉCLAIREUSES (A.A.E.E.) E.D.F.- F.F.E.- E.E.D.F. ASSEMBLEE GENERALE et SADA 2016 à TURENNE et la Vallée de la Dordogne
- P10. Présentation de la conférence de Tours Centenaire
- P11. SADA INTERNATIONAL A MADAGASCAR
- P12. Petits Potins

Carnet de bord

Ils étaient vingt...ou presque, à explorer le Jura au cours du Sada Nature (Sadnat), du 14 au 20 septembre 2015, répartis en grands explorateurs (GE) et explorateurs (E)...

Lundi 14 : Fort de Plasne. En Franche Comté il y a des horloges, des pipes, des jouets en bois, que sais je encore, mais aussi des vaches à clochettes et donc du lait et f(r)o(r)mage !

Au début le maître fromager se déplaçait de ferme en ferme, puis vinrent les "fruitières" coopératives où chacun venait faire peser son lait, le confiait au fromager et récupérait un peu plus tard son fromage ou le prix correspondant. Nous voilà donc dans un ancien bâtiment coopératif au milieu des "bouilles" (bidons), des "formes", face à un magnifique et imposant chaudron de cuivre, mobile sur foyer. J'en passe...

Et là, devinez quoi, un bel objet ancien en bois : un "bout' à cul" !!!

Willy (E)

Mardi 15 : Notre balade du jour est un peu un pèlerinage puisque nous empruntons une partie de l'un des itinéraires des passeurs pendant la guerre, avec deux guides dont l'un ancien passeur de 90 ans.

Après des rencontres parfois curieuses : d'abord un minuscule chalet, le "Rendez vous des Sages", où nous pique-niquons, (nos guides nous surestiment!!!), puis un autre petit chalet, résidence secondaire agrémentée d'un charmant et insolite jardin-rocaille avec un bassin couvert de nénuphars et des espèces rares à cette altitude.

Enfin, après avoir longé la frontière suisse, très sinueuse, matérialisée par des bornes décorées, coté français, par une fleur de lys, le parcours tout en forêt aboutit au village de La Chapelle des Bois, qui n'a de joli que son nom, et de caractéristique qu'une stèle dédiée à ceux qui ont risqué leur vie pour en sauver d'autres.

Malgré la gaieté ambiante on ne peut s'empêcher d'évoquer avec émotion ces expéditions à haut risque dans la nuit, la fatigue, la peur et l'incertitude de l'Avenir.

Régine

Mercredi 16 : Au réveil les conditions météo ne sont pas des plus favorables : le vent a soufflé fort une bonne partie de la nuit, le temps est bouché devant derrière et sur les côtés et il pleut, il pleut même très fort pendant le petit déjeuner...

Néanmoins, les randonneurs sont prêts à suivre Khaled sur la randonnée qu'il a préparé avec Michèle et qui doit nous conduire d'une part à midi au stade de saut à skis de Chaux-Neuve et à l'église de même village en fin d'après-midi où ils doivent retrouver les autres participants du SADNAT d'abord pour le pique-nique de midi et ensuite pour la visite commentée de l'église.

Pendant le trajet en voiture vers Châtelblanc lieu de départ de la randonnée le ciel s'éclaircit et c'est sans pluie, mais par grand vent, que commence la grimpe vers le sommet de la Roche Blanche d'où le panorama est superbe aussi bien en direction de St Laurent que de Mouthe.

Ensuite descente tranquille en direction de la cascade de la Scie où se trouve un petit groupe qui va se joindre aux autres pour aller vers le site de saut à skis de Chaux-Neuve. La cascade est impressionnante mais difficile d'accès voire dangereuse.

Heureusement tout se passe sans ennui ... et le groupe se déplace sous les averses et les bourrasques dans un paysage splendide avec ses vallons, ses prairies, ses forêts. Il ne manque qu'un rayon de soleil... qui va être présent pour saluer notre arrivée à Chaux -Neuve où l'ensemble des participants se retrouve pour le casse-croûte qui va précéder la visite des installations guidée par un des moniteurs de la station qui va faire découvrir à chacun les secrets du saut à skis qui peut s'effectuer même sans neige !!!

Ensuite, cerise sur le gâteau, de jeunes futurs champions vont s'entraîner sous les applaudissements nourris et admiratifs des anciens éclés qui ne regrettent qu'une chose : ne pas avoir soixante ans de moins pour pouvoir (éventuellement !) tester un tremplin...

Pendant que certains se font bronzer en admirant les exploits des jeunes sauteurs, d'autres partent rechercher les voitures laissées à Châtelblanc. Il faut marcher face à un vent qui commence à se forcer de plus en plus et c'est sous un début de tempête que l'ensemble des sadnatiens se retrouvent à l'intérieur de la superbe église de Chaux-Neuve pour écouter (alors que le vent souffle de plus en plus fort) les explications passionnantes d'un historien local et de sa jeune nièce. (Pour plus de détails voir Wikipédia !)

Jean Paul (GE)

Jeudi 17 : Périple en train Aller

Pluie, brouillard, le temps est triste. Par la voie unique à « écartement métrique », le chemin de fer centenaire NSTCM (Nyon, St-Cergue, Morez, oui Morez, car jusqu'en 1958 ce train allait jusqu'à Morez en passant par les Rousses...la portion française a été supprimée !!! Va comprendre) ce train donc nous transporte de la Cure-les Rousses jusqu'à Nyon. Cette foutue météo nous empêche toute description du paysage, il n'y en a pas, on ne voit rien, il ne se passe rien...ou plutôt si. Les AAEE, bien "groupir", sont de connivence pour protéger une "voyageuse sans billet"...certains changent de place, d'autres rentrent ou sortent des toilettes, si bien que les 2 contrôleurs ont du mal à nous compter (billet de groupe...), bref, la "clandestine" termine son trajet sans encombre et se confond en remerciements.

Il pleut encore et encore...

Françoise



Nyon : « Nous y voilà ! » Le bus qui nous a chargés sous la pluie en gare de Nyon en Suisse ouvre ses portes et déverse une cascade d'AAEE qui s'écoule en gargouillant vers la caserne des pompiers. On s'égoutte. On s'ébroue. On se déshabille dans la limite de la décence suisse. On accroche le tout sur ce qu'on peut : grandes échelles, pompes à incendie. On essuie ses lunettes embuées. Et que voit-on ? Elle est rouge, elle rutilante, elle est belle : la Jeep Willys 1953 illustrée en 1956 par Hergé lors de l'intervention des pompiers à la Route de St-Cergue, dans « l'Affaire Tournesol ».

On n'en croit pas nos yeux. Et quand notre Président Willy s'assoie dans la Willys à la place du chauffeur, les appareils photos crépitent si fort qu'ils auraient bien mis le feu à la caserne si nous n'y avions pas apporté une brume humide ! Un pompier-guide nous fait découvrir l'étonnant musée de la caserne où se côtoient véhicules et matériels anciens, les traces de Tintin sous forme de reproductions de planches originales d'Hergé, divers objets publicitaires, des albums dans plusieurs langues étrangères.

Après la chaleur douillette de la caserne, un autre bus nous dépose vers le Lac Léman, charitablement certes, mais un peu loin de l'embarcadère, ou débarcadère, c'est selon. Le Quai des Alpes était plus sec lorsque Tintin et le Capitaine Haddock y passèrent. Mais il faut remarquer le parapluie de Tournesol entre les dents de Milou. Hergé lui-même avait prudemment des doutes quant à la météo !

Embarquement pour Yvoire en France. Honnêtement, il faut être bien malin pour faire la différence entre la gare de Nyon, les Quais, le Lac et les montagnes, le tout réuni dans un seul bocal. Que d'eau ! Attentifs à scruter un horizon limité par les gouttes de la capuche pour ne pas perdre de vue le poisson de devant, nous ne sentons pas les nageoires pousser. Pourtant, elles poussent !

Le retour. Les cieux sont secs. Les montagnes jaillissent. Les bateaux apparaissent sur le lac. Une merveilleuse surprise nous attend. En effet, le Léman héberge la flotte de bateaux Belle Epoque à roues à aubes la plus importante, la plus élégante et la plus homogène au monde, tous construits par Sulzer Frères à Winterthur entre 1904 et 1927. Egalement plus grande flotte Belle Epoque du monde en capacité de passagers, celle-ci a été classée monument historique d'importance nationale le 17 juin 2011.

La traversée du retour s'effectue en grande classe à bord du Savoie datant de 1914 et rénové en 2006. Fleuron de la flotte, d'une élégance folle avec des ornements de poupe et de proue en fer forgé, Le Savoie dévoile ses machines clinquantes grâce à une vitre intégrée au pont. Nous sommes partagés entre la vue grandiose sur les Alpes, les boiseries rutilantes, les mouvements de la machine et... un couple de jeunes mariés qui complète l'atmosphère romantique de ce court voyage.

Nyon a séché, ce qui permet de flâner jusqu'à la gare et de découvrir le château, forteresse romane construite au XIIe siècle et transformée au XVIe siècle, superbement situé sur un promontoire dominant le Léman.

Micheline (E)

Périple en train Retour Grand soleil, temps superbe. En 50 minutes, le petit train touristique de la montagne franco suisse gravit le coteau exposé sud en traversant tout d'abord, les champs, les vignes, les villages, les alpages et la forêt.

Que la montagne est belle ! Petit à petit nous découvrons un panorama splendide, une vue exceptionnelle sur la chaîne du Mont Blanc. Le soleil commence à façonner les merveilleuses ombres qui magnifient le paysage. Au fur et à mesure que l'on passe de 400 m à 1200 m d'altitude, la montée en lacets nous permet de voir le lac une fois à droite, une fois à gauche (tu me fais tourner la tête, mon beau lac Léman, c'est toi...

je suis toujours à la fête, quand je te vois là, en bas...) et hop, ça recommence, jusqu'à ce qu'on se dise : "on dirait qu'il y a deux lacs, mais c'est bien sûr, il y en a bien 2 : le Léman et le lac de G'nève... j'allais oublier de vous dire que la passagère du matin... à qui on a fait faire l'économie d'une amende, est là... cette fois elle a eu le temps d'acheter son billet de retour qu'elle nous montre vite fait, assorti d'un clin d'œil complice et reconnaissant... Ouf !

Françoise

Vendredi 18 : La pluie a cessé, nous partons en voiture vers Doye où nous laissons nos véhicules. En route ou plutôt en chemin vers la rivière Lemme et la cascade de la Billaude. Une belle chute d'eau au pied d'une falaise. Nous traversons l'Ain (sur le pont !) et rejoignons les Maillys où nous retrouvons les non marcheurs pour le pique-nique. Remontant vers la source de l'Ain nous sommes arrêtés par l'eau recouvrant le chemin.

Jean-Paul et Jacques s'aventurent plus avant mais il y a trop d'eau, ils font demi-tour. Nous photographierons la source, tourbillons d'eau au pied de la falaise depuis en haut. Encore une cascade à voir, celle du Moulin du Saut. Longeant l'Ain nous y découvrons deux kayakistes intrépides affrontant les remous. Lors d'une halte un chamois prend la pose sur le versant opposé, un coup de zoom et le voilà non plus sur la pellicule, mais dans la carte mémoire. Nous reprenons les voitures à Doye en direction de Nozeroy, les non marcheurs sont déjà là. Visite guidée de la ville. La Tour de l'horloge, les maisons anciennes avec leur cour intérieure dotées d'un escalier à vis ou d'un balcon en fer forgé. Nous pénétrons dans le château fort où des bénévoles s'activent pour en consolider les ruines. Une dernière escale à Mièges pour y découvrir l'église et ses curieuses clefs de voûte « pendantes ». Un troupeau de vaches rentre à l'étable au son des clarines, il est temps pour nous aussi de regagner le chalet, une fondue au fromage nous y attend.

Guy (GE)

Nous quittons le Bugnon sous le soleil, direction : la source de l'Ain. Au passage petit arrêt à la cascade de la Billebaude, au débit impressionnant. C'est vivant, c'est une force impressionnante une cascade. Et il y en a beaucoup en Franche Comté !

Avez vous déjà pensé à chaque petite goutte d'eau qui sort de terre, rejoint des copines pour faire un ruisseau, puis une rivière, qui fait une chute de grande hauteur, qui continue tant bien que mal sa route vers l'aval, a une foule de copines qui viennent de partout et tout ce petit monde va finir par se faire engloutir dans un océan de copines salées, d'où elles seront extraites par Eva Poration pour se regrouper en nuages qui iront arroser des terres, avant de s'infiltrer pour recommencer le cycle. Madame Eva, pitié pour la petite goutte d'eau !

Allons voir les petites gouttes d'eau de l'Ain. Elles sont nombreuses et déjà impétueuses, mais elles cachent un mystère : quelques kilomètres après être sorties de terre, les voilà qui disparaissent ! Oui, plus rien, plus d'eau, terrain sec, sec, sec. Les "Pertes de l'Ain" tel est le nom de ce site inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Jura. Curieux, non ?

A mon avis, c'est une manifestation d'humeur à destination d'Eva, puisque, bonnes filles, les gouttes ressurgissent en masse quelques kilomètres plus loin. Les savants disent qu'il s'agit d'un relief karstique, mais moi, je sais bien que ces petites gouttes d'eau sont pleines de mystère !

Après le repas sorti du sac au bord de la rivière, direction Nozeroy, petite cité comtoise de caractère, née de la volonté politique et économique de Jean Chalon au début du XIII^e s. sur un éperon rocheux. En 1479, Louise de Savoie épouse Hugues III de Chalon et un château Renaissance remplacera le château féodal dans une cité de forme quadrillée entourée de remparts, dont il ne reste qu'une porte monumentale. Les façades XVI^es. bordent la grand rue, le commerce se développe jusqu'à l'extinction de la famille de Chalon. Les biens de cette famille passent à celle de Nassau-Orange qui va délaissier la ville qui deviendra une belle endormie après l'incendie de 1815. Mais petite ville sympa, de couleur ocre jaune due à la pierre calcaire de la région. Une association conforte le château en très mauvais état.

Avant de rentrer, un petit détour par le chef lieu de canton, Mièges, pour y visiter l'intérieur de l'église qui renferme une remarquable (et rare) croisée du transept.

Journée bien remplie, tête pleine de souvenirs. Merci aux organisateurs.

Jean Pierre (E)

Echange gobelets contre amitié ! Un peu de sociologie comparée.

Nous partons pour les Sources de l'Ain espérant trouver en route un magasin pour acheter des gobelets : nous avons du vin mais...pas de gobelets ! Dans un village, sur le parcours, nous abordons un autochtone.

Nous lui demandons si, par hasard, il n'y aurait pas un magasin de proximité. "Non" dit-il, "mais ma femme en a plein un placard". Arrive la dame. Son mari lui explique la situation. Nous offrons bien sûr de payer. Elle dit qu'elle n'a pas de gobelets. Son mari insiste. Alors très fermement et pas très poliment elle dit qu'elle n'a pas le temps !

Nous repartons en entendant les échos d'une dispute, bref nous avons causé une scène de ménage ! Un peu plus loin nous abordons une autre dame, à l'air plus avenant. Elle redit qu'il n'y a pas de magasin mais... demande combien il nous faudrait de ces fameux gobelets. "Oh une dizaine". Elle nous en apporte au moins une vingtaine et refuse tout paiement.

Grâce à elle nous avons pu savourer le vin de Maurice (Dejean) et boire un coup à la santé de la dame !

Claudie (E)



Samedi 19 : Pour les (moins) sportifs c'est d'abord Clairvaux (les Lacs) et sa très pédagogique exposition sur des fouilles opérées par des passionnés sur l'une des rives d'un des lacs.

Seul bémol : une hutte en planches... de scierie du XX° s ! Mais l'intérieur est, paraît-il, exact.

Autre centre d'intérêt : un magasin-exposition d'objets miniatures en bois, du train complet à la voiture, du tracteur à la moissonneuse batteuse et j'en passe. Magnifique !

Willy (E)



SADNAT JURA

Journée du samedi 19 septembre 2015 - Groupe des marcheurs

Circuit prévu : Pic de l'Aigle. Il pleut et les nuages bas bouchent l'horizon. L'itinéraire est modifié en conséquence : départ d'un des parkings des Cascades du Hérisson.

Nous longeons les lacs Maclu pour arriver, à midi, au camping (fermé) du Lac de Narlay où le reste du groupe nous attend. Un auvent bienvenu nous permet de déguster, à l'abri des gouttes, un magnum du Coteau du Layon 1990, promis depuis deux jours par Jean-Pierre et Simone. Ça réchauffe !

Le pique-nique achevé, les 6 marcheurs reprennent les sentiers boueux, « racineux », parsemés de pierres glissantes. En début d'après-midi, le soleil perce enfin. La randonnée, en boucle, s'achève par la descente (et la remontée) vers les cascades du Hérisson jusqu'au Grand Saut. Les mains secourables et solides de Jean-Paul et de Khaled aident à franchir les passages les plus délicats. Que d'eau, que d'eau ! Magnifiques chutes et éclairages superbes nous font oublier les quelques 15 km que nous avons dans les mollets.

Janine (GE)

Dimanche 20 : Nous voilà au dessus du lac de Chalain, entouré de roches et de forêt : un panorama magnifique ! Cela vaut la peine de rejoindre le Domaine du même nom pour y pique-niquer au bord de l'eau avec les copines et les copains marcheurs. Pardon GE !

Et là un spectacle inédit, inattendu : une ondine anglaise y affronte l'onde pure et...fraîche !
Oh ! My God ! Il paraît qu'une photo circule... au bénéfice de l'AAEE !

Willy (E)

Et pendant tout le séjour : Comme l'année dernière, j'ai été la conductrice de l'auto des non-marcheurs avec un réel plaisir.

Chaque jour, nous nous sommes concocté un programme en s'inspirant des propositions de Michèle qui évidemment connaît la région comme sa poche. Bien que nous ayons innové par rapport à ses propositions comme les « électrons libres » que nous sommes, nous avons réussi une semaine pleine de surprises agréables et enrichissantes.

Nous avons rejoint chaque midi nos marcheurs pour leur porter le casse-croûte et partager avec eux ces instants de repos.

Sans vous assommer, citons quand même de très belles rencontres imprévues comme ce matin où allant voir les pas de dinosaure nous avons eu les explications en direct d'un des responsables du site, un passionné qui nous a enchanté par ses anecdotes et nous a transmis son engouement.

La plupart de nos visites ont été très émouvantes, à divers titres.

Bravo encore pour les organisateurs, en premier lieu Michèle qui s'est « défoncée » pour nous.

Dédée



Note de lecture

J'ai lu le livre « Dieu au Parlement » de Bruno Fuligni avec le sous-titre « Quand Victor Hugo, Gambetta, Clémenceau, Malraux ... parlaient de laïcité 1789-2015 » On y lit de très nombreux discours depuis les plus cléricaux jusqu'aux plus anticléricaux. Tant du point de vue historique que de l'actualité on y trouve des choses très intéressantes.

Jean-François LEVY

ASSOCIATION des ANCIENS ÉCLAIREURS et ÉCLAIREUSES (A.A.E.E.) E.D.F.- F.F.E.- E.E.D.F.

STATUTS

Déclaration de la constitution de l'Association des Anciens Eclaireurs de France le 22 février 1930 publiée dans le J.O. du 16 mars 1930 ; déclaration à la Préfecture de Police du changement de titre de l'Association, de son objet, du transfert de son siège social le 3 septembre 1974, publiée au J.O. du 25 septembre 1974, P.9870

Les statuts ont été modifiés par les Assemblées Générales du 21 juin 1987, du 20 mai 1990, du 11 mai 1996, du 22 mai 2005, du 9 mai 2010 et du 17 mai 2015.

Le siège social est en Ile de France. Il est fixé par le Comité Directeur.

Article 1

Il est fondé par les anciens membres des Éclaireurs de France, des Éclaireuses et Éclaireurs de France, de la Fédération Française des Éclaireuses et des Éclaireurs français, une association dite : Association des Anciens Éclaireurs et Éclaireuses E.D.F., F.F.E. et E.E.D.F., d'une durée illimitée, qui a pour but:

1. de maintenir un lien fraternel et de faciliter les relations entre des adultes ayant pratiqué le scoutisme ou le pratiquant encore dans les mouvements précités, ainsi que des amis qui adhèrent aux valeurs fondamentales du scoutisme laïque.
2. de rappeler les idées essentielles du scoutisme créé par Baden-Powell, de mettre en évidence sa valeur éducative et de témoigner de l'esprit qui a animé les mouvements précités : respect et service des autres, fraternité entre personnes de croyance et d'opinions différentes, désir de connaître, goût d'entreprendre, pratique d'un civisme actif.
3. d'apporter une aide à tous les membres de l'A.A.E.E.
4. d'apporter une aide privilégiée aux E.E.D.F., l'association laïque du Scoutisme Français, par le soutien à ses groupes locaux et par des actions concertées avec ses responsables, ses amis et parents des Eclaireurs et Eclaireuses.
5. de maintenir des contacts et d'être associée de droit avec
 - a) les organisations d'adultes, d'amis ou d'anciens du scoutisme français regroupées au sein de la Fédération des Associations d'Anciens et d'Adultes du Scoutisme Français (F.A.A.S.),
 - b) les associations d'autres pays membres de l'Amitié Internationale Scoute et Guide (A.I.S.G.).
6. de maintenir des contacts avec les mouvements reconnus par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (O.M.M.S.) et par l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses (A.M.G.E.).

Article 2

L'Association se compose :

- de membres titulaires répondant aux critères du paragraphe 1 de l'article 1er, leurs conjoints étant membres titulaires de droit,
- de membres associés agréés par le Comité Directeur,
- de membres de soutien (personnes apportant une aide substantielle à l'association).

Tous les membres paient une cotisation annuelle.

Article 3

La qualité de membre de l'Association se perd :

1. par la démission,
2. par la radiation pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, le membre ayant été préalablement appelé à fournir des explications. Cette radiation est prononcée par le Comité Directeur.

Article 4

L'Association est administrée par un Comité Directeur composé de six à vingt et un membres, élus pour trois ans, à bulletin secret, par l'assemblée des membres et choisis parmi les adhérents de l'Association.

En cas de vacance, le Comité Directeur pourvoit au remplacement de ces membres. Le remplacement est ratifié par l'Assemblée Générale suivante. Ces membres sont soumis au renouvellement, à la même époque que ceux qu'ils remplacent.

Les membres du Comité Directeur doivent être membres de l'Union Européenne et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Le Comité Directeur choisit parmi ses membres, à bulletin secret, un bureau, élu pour un an et comprenant :

- un(e) président(e),
- au moins un(e) vice-président(e),
- un(e) secrétaire,
- un(e) trésorier(e),
- et éventuellement un(e) secrétaire adjoint(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Il désigne également un(e) chargé(e) des publications et des délégué(e)s aux activités qu'il a définies.

Article 5

Le Comité Directeur se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président, ou sur la demande d'au moins un quart de ses membres.

La présence de la moitié plus un, des membres du Comité Directeur est nécessaire à la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire, ils sont transcrits sur un registre et archivés.

Article 6

Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les dépenses engagées par chacun d'eux dans le cadre de ces fonctions sont couvertes conformément aux modalités d'indemnisation précisées dans le Règlement Intérieur.

Article 7

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association se réunit dans le cours du premier semestre de l'année et chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité Directeur ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Elle comprend tous les membres à jour de leur cotisation présents ou représentés.

Le Bureau de l'Assemblée est celui du Comité Directeur.

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par le Comité Directeur.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur, sur la situation morale et financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du Comité Directeur. Les modalités des votes sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association ou publiés dans le bulletin de liaison.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit être convoquée par lettre ou par le bulletin de liaison au moins quinze jours à l'avance.

Article 8

Les dépenses sont ordonnancées par le Président qui peut déléguer ses pouvoirs. Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Article 9

Les délibérations du Comité Directeur relatives aux acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 10

Les recettes annuelles de l'Association se composent des cotisations et des souscriptions de ses membres, ainsi que des éventuels dons et subventions. Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et dépenses et, s'il y a lieu une comptabilité matière.

Article 11

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité Directeur ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale Ordinaire, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la modification des statuts est convoquée par lettre ou tout autre moyen au moins quinze jours à l'avance.

Le quart au moins des membres adhérents doit être présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau et peut valablement délibérer. Dans tous les cas, l'approbation des deux tiers des membres présents et représentés est requise.

Article 12

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée par lettre ou par tout autre moyen au moins quinze jours à l'avance.

Le quart au moins des membres adhérents doit être présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau et peut valablement délibérer.

Dans tous les cas, l'approbation des deux tiers des membres présents et représentés est requise.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements ou associations laïques, publics ou reconnus d'utilité publique.

Article 13

Les délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires prévues aux articles 11 et 12 sont adressées aux services compétents du département du siège de l'Association

Article 14

Le Président ou son délégué doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture dont dépend le siège de l'Association tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet ou à tout fonctionnaire délégué par eux. Le Règlement Intérieur est adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire à la majorité simple des membres présents et représentés, ses modifications sont adoptées dans les mêmes conditions.

Présentation de la conférence de Tours

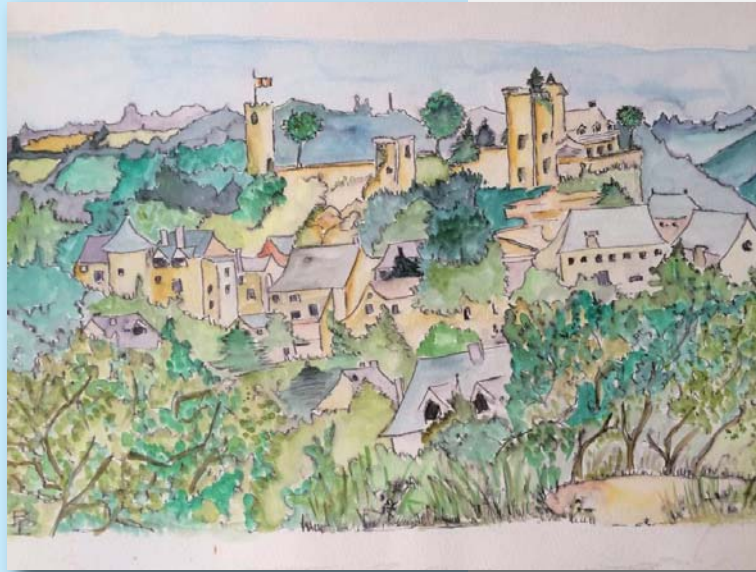
La France organise à Tours du 11 au 14 septembre (avec prolongation touristique possible avec visite de châteaux) la conférence européenne de l'Amitié internationale scout et guide (AISG). Ce genre de conférence est l'occasion de contacts appréciés avec les représentants d'autres pays et de connaître un peu ce qu'ils font.

Outre les aspects « statutaires », les présentations par les participants de certaines de leurs actions (toujours très intéressant !) les parties spécifiques à cette conférence seront une présentation des Châteaux et de la ville ainsi qu'une visite de celle-ci se terminant par un rassemblement sur la place historique, un « panel » d'une demi-journée sur le thème de « scoutisme et paix » et un dîner de gala dans la « Grange de Meslay », superbe lieu datant de 1250. La conférence proprement dite aura lieu au Vinci, le centre de conférence de Tours.

Pour plus d'information et en particulier pour les conditions de logement vous pouvez soit prendre contact avec Jean-François LEVY (06 85 53 24 10 jean-francois.levy@wanadoo.fr) soit aller sur le site de la Fédération des anciens et adultes du Scoutisme Français – FAAS www.faas.org

Centenaire : Mademoiselle Suzanne Chatelet est impressionnante par sa vivacité d'esprit, l'excellence de sa mémoire et son attitude digne et sereine ... Je me sens tout petit ! Elle a déchiffré presque toute seule (avec la bienveillante complicité de Willy) la carte signée par nous et a reconnu plusieurs signatures...

**ASSEMBLEE GENERALE et SADA 2016 à TURENNE et la Vallée de la Dordogne
(6 MAI / 14 MAI)**



Lieu :

La Gironie Village vacances Cap France
Les Abris 19500 TURENNE

Intérêts :

A proximité de certains des plus beaux villages de France (Turenne, Collonges la Rouge, Beaulieu sur Dordogne) de Sarlat et de la Dordogne, au pays de la truffe et du foie gras.

Dates :

Assemblée Générale du samedi 7 mai à 9h au dimanche 8 mai à 12h (arrivée le vendredi 6 mai à partir de 16h)
SADA du dimanche 8 mai à 18h au samedi 14 mai à 10h

Coût :

AG seule : 150 €

SADA seul : 510 €

AG+SADA : 650 €

Pension complète, visites, animations et transports sur place.

Possibilité de souscrire une assurance annulation individuelle moyennant un supplément de 14 € pour le Sada seul ou de 18 € pour AG+Sada.

Inscriptions dès que possible – Nombre de places limitées par ordre d'inscription

Auprès de Jean-Paul Widmer (pour ceux qui ne se sont pas déjà préinscrits auprès de Willy)

Par mail : jpwidmer@numericable.fr

Par courrier : 5 Villa Haussmann 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Par téléphone : 06 07 99 88 83 (+33)

Paiements :

Par chèque à l'ordre de : AAEE NORD

à envoyer à W. Longueville 36 rue de Wasquehal 59491 VILLENEUVE D'ASCQ

- Pour AG seule, règlement à l'inscription

- Pour SADA seul et AG+SADA : au plus tard le 1^{er} avril 2016

Echelonnement maximum souhaité par les organisateurs pour faire face aux acomptes à verser à l'hébergeur :

100 € à l'inscription

200 € le 15 janvier

200 € (ou 210 €) le 15 février

Le reste le 1^{er} avril

Il est précisé que les SADA sont ouverts à tous les membres de l'AAEE. Ces rencontres ont pour but de se retrouver pour des moments de détente de découverte et de partage dans un esprit « éclé ». Ils conviennent particulièrement ceux et celles qui hésitent à prendre des vacances parce qu'ils sont seuls.

SADA INTERNATIONAL À MADAGASCAR

Ce sada est organisé par le CD qui a délégué à Michel Francès sa préparation.

Il se déroulera dans des conditions particulières et sera très différent des sadas traditionnels sous divers aspects :

- l'éloignement . ANTANANARIVO la capitale est à 9000kms de Paris.
- la population locale. Très jeune , peu instruite et pauvre (80 % vit sous le seuil de pauvreté).
- des habitudes de vie, d'hébergement et de communications bien différentes des nôtres.

Bref un dépaysement total , ce n'est pas un programme « Tour opérator » mais une AVENTURE maîtrisée (on l'espère) à la découverte d'un pays lointain et en pleine immersion avec ses habitants.

Lieu : Antsirabé 1475m, centre du pays, 170kms de la capitale.

Hébergement en bungalow pour 2 personnes avec douche et WC

Dates : 2^e quinzaine de septembre 2016, séjour de 12 à 15j ces dates ne peuvent pas encore être définitivement fixées tant que ne sont pas arrêtées les dates et durées des vols aériens (escales possibles) c'est encore trop tôt.

Prix : 1500 € Pour les mêmes raisons que ci dessus, c'est le voyage aérien qui est le plus cher et qui reste encore à négocier pour avoir le meilleur prix et les meilleures conditions.

Effectif des participants : le groupe sera limité à 10 personnes (12 max) pour obtenir les meilleures conditions de vie et d'hébergement. Les participants doivent être en bonne condition physique (marche et contraintes alimentaires)

Le bulletin d'inscription de principe ci après est à transmettre avant le 1^{er} décembre 2015, à M.Francès 16 rue d'occitanie 31410 Saint-Hilaire accompagné d'un chèque de 300 € libellé à « AAEE ».



BULLETIN D'INSCRIPTION DE PRINCIPE SADA MADAGASCAR

A adresser à M.Francès, accompagné d'un chèque de 300€ libellé à l'ordre de « AAEE »
AVANT LE PREMIER DECEMBRE PROCHAIN.

NOM : Prénom : Age :

Adresse : Téléphone :

Je serai accompagné de mon conjoint : Prénom : Age :

d' un(e) ami(e) Prénom : Age :

Adresse : Téléphone :

Un échéancier de versement de 150€ par mois sera mis en place à partir du 1er janvier 2016.

Une assurance « annulation » non obligatoire vous ra proposée

Les personnes inscrites seront régulièrement informées de l'avancement du projet.

**ATTENTION Tous les participants devront être à jour de leur cotisation 2016 à l'AAEE.
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à l'effectif max fixé.**

Fait à

Le

Signature :

Petipotins du 3 novembre 2015 Le vieux pommier

« Qu'est-ce qu'un grand bonhomme ?
C'est celui dont personne ne sait ce qui se passe
derrière son front » **



Je n'avais aucune raison de me battre contre les faux et les haches qui avançaient sur le terrain. Aucun argument. Mais ma fureur décuplait au fur et à mesure que les outils découvraient un ancien verger. Nous venions d'acquérir une maison isolée, oubliée derrière des murs de ronces. Le chemin d'accès dégagé, les outils avaient attaqué une véritable forêt vierge. Une vingtaine d'arbres fruitiers desséchés, accrochés au ciel par leurs lianes, furent surpris dans leur sommeil. Nous étions en décembre, mais la sève frémissait encore à leur pied.

Au fond du verger fantôme, dans la pénombre de l'orée d'un petit bois, apparut un squelette aux bras ballants, un pauvre tronc rugueux et boursouflé. Un courant d'air glacé berçait des brindilles prisonnières du lierre. Ce tas de bois pourri haut sur pattes était condamné. C'est lui que je défendais. Une intuition. On m'accorda sa grâce avec des moqueries.

Fin avril les hauts cerisiers ancestraux fleurirent. Début mai, ce fut au tour des pommiers. Mon protégé rabougri faisait triste mine. Sous ses bosses disparaissait sa cime. Le lierre masquait toute sa ramure. Et puis un jour, sans crier gare, un rayon de soleil chassa ses ombres. Du vieux pommier jaillit un immense bouquet aux milliers de fleurs d'un blanc rosé. Il dépassa en majesté ses compagnons. Quand les pétales couvrirent le sol, le vieux pommier se renfrogna plusieurs mois dans la pénombre, cachant ses tristes feuilles craquelées et verdâtres. Il nous avait éblouis et retournait en sommeil. C'était fini.

Fin octobre, le verger bancal avait offert tous ses maigres fruits aux oiseaux et aux écureuils. Les brumes s'enroulaient autour des troncs. C'est alors qu'apparurent sous mon protégé, dans les herbes et les mousses transies, des dizaines et des dizaines d'énormes pommes grosses comme des melons, juteuses et sucrées. J'avais beau scruter ses branchages, je n'apercevais rien. Pourtant, chaque jour, la récolte miraculeuse se poursuivait jusqu'à mi-novembre. Le miracle se renouvela durant les dix années que je vécus près du vieux pommier.

Je l'avais défendu sans raison, juste parce qu'il était très vieux. Je l'avais aimé pour ce qu'il était : un vieux pommier. Je pense toujours à lui. « Quand il tombera, mon arbre fera deux trous : celui dans le ciel sera le plus grand... »***

Micheline Pouilly

** Félix Leclerc - Théâtre de Village

*** Félix Leclerc - Le Parcours d'un Flâneur

TRAIT D'UNION

Revue trimestrielle de l'AAEE
12, place Georges Pompidou
93167 Noisy-le-Grand Cedex

ISSN : n° 0248 - 1456

SIRET : n° 429 406 911 00017

Directeur : Willy Longueville

Rédacteur en chef (courrier) :

Bernard Hameau

78, rue des Frères Vandembrouck

59193 Erquinghem-Lys

hameau_b@yahoo.fr

Illustrations : AAEE

Mise en page et impression :

Becquart Impressions - 59200 Tourcoing

